

GROUPE	10 FERHAT, Halia	halia.ferhat@bdeb.qc.ca	(514) 987-3000 0439	PK-4151
--------	------------------	-------------------------	---------------------	---------

Lundi, de 17h30 à 21h00

DESCRIPTION Cette activité modulaire a pour but de faire prendre conscience aux étudiants du rôle et des devoirs de l'informaticien. Les sujets abordés seront en particulier les suivants: problèmes humains de l'informatique. Place de l'informatique dans la société actuelle. Problèmes moraux et légaux de la sécurité de l'informatique. Responsabilité et éthique professionnelle de l'informaticien. Déontologie informatique.

OBJECTIF À la fin du cours, l'étudiant devrait pouvoir:

- Décrire la **contribution des ressources informationnelles** à la performance des organisations et à l'ensemble de la société;
- Situer les **enjeux** et les **particularités** de la **morale**, de l'**éthique**, de la **déontologie** et de la **reconnaissance professionnelle**;
- Décrire les **caractéristiques de l'approche intégrée** de la protection des informations et échanges électroniques (**sécurité, protection des renseignements personnels, protection des consommateurs, éthique, reddition de compte**);
- Comprendre l'**importance de la qualité** de la prestation de services des informaticiens;
- Situer le **rôle de l'informaticien** dans les organisations et dans la société et les moyens d'accroître cette reconnaissance.
- Comprendre les **enjeux organisationnels et sociaux** dans une société de l'information.

ÉVALUATION	Description sommaire	Date	Pondération
	Examen intra		20%
	Examen final	Lundi 24 juillet 2006	35%
	Travaux au cours en équipe de 2 personnes	Selon échéancier	15%
	Travail final en équipe de 3 à 4 personnes	Selon échéancier (10 groupes)	20%
	Participation (5 questions en classe)	Selon échéancier	10%

Remarque: le plagiat lors de l'examen entraîne automatiquement l'échec du cours.

Remarques sur les travaux d'équipes:

- Les équipes se font sur une base libre et consensuelle (chacun accepte l'autre ou les autres) au plus tard au 2e cours.
- Les équipes sont identifiées dès l'annonce du travail et un formulaire signé par chaque co-équipier est remis à l'enseignant. Les équipes ne peuvent PAS être modifiées par la suite, sans l'accord écrit de l'enseignant.
- Les travaux doivent être remis à temps. La pénalité de retard (20% par jour) est annoncée sur chaque travail.

Notation

En dépit de l'utilisation possible d'une (ou plusieurs) correcteur(s), seul l'enseignante est autorisée à modifier la note attribuée à un travail ou à un examen, après l'annonce des résultats. Bien entendu, à la demande d'un étudiant, le directeur du département peut appliquer la procédure de révision de la note finale donnée à un étudiant pour ce cours.

Lectures obligatoires

Les acétates du professeur et les exposés de vos camarades sont rendues disponibles aux étudiants sur le site du professeur. Ces lectures, tout comme tout le matériel rendu disponible par le professeur, sont matière à une évaluation lors d'examens ou de travaux d'équipes.

Conférencier(e)s

Le matériel présenté par les conférencier(e)s est également sujet à une évaluation lors d'examens ou de travaux d'équipes.

Période de questions

Compte tenu du nombre d'étudiants, les questions se feront à mains levées lors de périodes annoncées par l'enseignant. Compte tenu de la diversité des intérêts, les questions individuelles, avant et après le cours, de même qu'à la pause, sont nettement favorisées.

Politique d'absence aux examens

Un étudiant absent à un examen se verra normalement attribuer la note zéro pour cet examen. Cependant, si

l'étudiant était dans l'impossibilité de se présenter à l'examen pour un motif valable, certains arrangements pourront être pris avec son enseignant. Pour ce faire, l'étudiant devra présenter à son enseignant l'un des formulaires prévus à cet effet accompagné des pièces justificatives appropriées (par ex., attestation d'un médecin que l'étudiant était dans l'impossibilité de se présenter à l'examen pour des raisons de santé, lettre de la Cour en cas de participation à un jury).

Une absence pour cause de conflit d'horaires d'examen n'est pas considérée comme un motif valable d'absence, à moins d'entente préalable avec la direction du programme et l'enseignant durant la période d'annulation des inscriptions avec remboursement : tel qu'indiqué dans le guide d'inscription des étudiants, il est de la responsabilité d'un étudiant de ne s'inscrire qu'à des cours qui ne sont pas en conflit d'horaire.

Pour plus de détails sur la politique d'absence aux examens du Département d'informatique et pour obtenir les formulaires appropriés, consultez le site web suivant :

<http://www.info.uqam.ca/enseignement/politiques/absence-examen>

CONTENU

1. Innovation technologique et organisation
2. Contribution des ressources informationnelles aux organisations et à la société
3. Sécurité technique et sécurité administrative
4. Sécurité juridique
5. Protection des renseignements personnels (PRP)
6. Morale et société
7. Éthique et qualité de services professionnels (le code d'éthique de l'ACI)
8. Déontologie et reconnaissance professionnelle (le titre d'IPA)

Méthodes pédagogiques

- Exposés magistraux
- Conférencier(e)s
- Discussions en classe
- Lectures obligatoires
- 2 travaux en équipe
- 2 examens
- 1 travail individuel